



COMPTE RENDU CONFERENCE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES du 24 mars 2010

Présents : MM. BLAMEBLE – DELUGE – BERMUDE – DUPIN – ARNAULD – SOU AH Y – MARGUERITE – EDGARD
Mmes: THOME – BEAUMONT – FLADIN – LUNDY – MARTHELY – CHEVIOT – DE PERCIN – PLACOLY
Associations des locataires: (cf. liste d'émargement jointe)
ALS : Mmes. CASIMIR - EULOGA (Association pour le Logement Social)
INEUM CONSULTING : Mme GODARD
Absent excusé : M. MOUNOUCY

Ouverture de séance à 16h30.

M. BLAMEBLE, Directeur de la Gestion locative et du Patrimoine (D.G.P.) souhaite la bienvenue aux représentants des associations de locataires et excuse l'absence du Directeur Général. Il présente succinctement le directoire de la DGP, les autres collaborateurs présents ainsi que les représentantes de l'Association pour le Logement Social (ALS).

Il invite les présidents d'associations ou représentants à se présenter.

Il présente les deux points à l'ordre du jour :

- Présentation du classement en fonction de la qualité du service rendu (dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (C.U.S.))
- Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction 2010

❖ La Convention d'Utilité Sociale (CUS)

Lors de la Conférence des présidents du 02 décembre dernier, M. DUPIN a présenté brièvement la démarche de la CUS. La S.I.M.A.R. s'est inscrite dans l'élaboration de cette CUS depuis janvier 2010.

Accompagné de Mme GODARD, de la Société INEUM CONSULTING, M. DUPIN présente aux associations de locataires le projet de Convention d'Utilité Sociale décliné sous deux points :

- Méthodologie du classement
- Classification du Patrimoine

La Convention d'Utilité Sociale (C.U.S.) est un contrat signé entre l'Etat et les bailleurs sociaux pour une durée de 6 ans. Cette convention doit être obligatoirement signée avant le 31 décembre 2010 comme le stipule la loi MOLLE. Il s'agit d'un contrat de performance (avec 26 indicateurs quantitatifs) permettant d'évaluer la qualité des services rendus par les bailleurs.

Quelques dates en bref...

05 Mars 2010 : Délibération et engagement de la démarche d'élaboration de la CUS au Conseil d'Administration

19 Mai 2010 : Approbation du projet CUS au prochain Conseil d'Administration

30 Juin 2010 : dépôt du dossier en Préfecture (délai réglementaire)

31 Décembre 2010 : signature par le Préfet

L'appréciation du service rendu tient compte de :

- la qualité de la construction et des prestations techniques
- la localisation
- l'environnement de l'immeuble

Suite à l'étude faite par INEUM CONSULTING, on observe les conclusions suivantes :

- sur 1/3 du patrimoine, il reste des marges de progression en vue d'améliorer la qualité du service rendu
- sur 2/3 du patrimoine, le classement est positif. Il faut poursuivre la qualité du service rendu

La classification ne fait pas l'objet de remarques particulières. Elle est validée en séance.

❖ Enquête de satisfaction

Cette enquête a été réalisée en 2010 par IPSOS sur un échantillon de clients locataires (600 personnes).

Résultat : 66% de satisfaction (comparatif entre 2006 et 2010)

Les résultats sont détaillés sur ces différentes thématiques.

Ce résultat corrobore le classement du patrimoine sur la qualité du service rendu établi par la S.I.M.A.R..

❖ Questions diverses

Association Dorothy : L'emplacement des boîtes aux lettres dans les halls réduit les problèmes de rassemblement de jeunes dans ceux-ci.

La Présidente demande d'éviter de construire des murets, de mettre des bornes techniques ou tout autre support permettant l'assise des jeunes à l'entrée des bâtiments. Elle souhaite également voir clôturer les espaces verts se trouvant face aux logements en RDC.

Association Fleur d'Eau : Il y a de plus en plus de problème de places de parking pour handicapés.

M. BLAMEBLE rappelle que le nombre de places pour handicapés figure au permis de construire et que les places sont placées à côté des rampes d'accès.

Il propose également de mettre en place des scénettes afin d'informer des locataires sur le respect des règles de vie en collectivité.

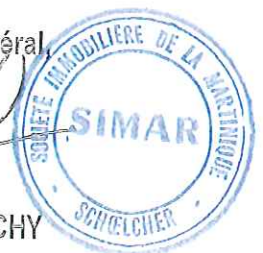
Association Balisiers : M. PETIT-FRERE propose de déplacer les jeunes personnes habitant au 3^{ème} étage vers le 7^{ème} étage et de laisser les logements du 3^{ème} étage à des personnes invalides ou âgées.

Il propose également de faire un voyage à Haïti avec des présidents d'associations volontaires, des représentants de la S.I.M.A.R. et le Directeur Général.

Faisant suite à la demande des associations de locataires, M. BLAMEBLE propose de redonner la liste des charges locatives aux associations afin de rediffuser les informations.

Le Directeur Général


Alain MOUNOUCHEY



Conférence des Présidents des Associations de locataires de la S.I.M.A.R. Convention d'Utilité Sociale (C.U.S.)

CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE

Mercredi 24 mars 2009

LISTE D'EMARGEMENT

Association "Les Rameurs des Ilets"

SAINT-HONORE	Marie-André	PRESIDENT	
ARDES	Alain	VICE-PRESIDENT	

Association "L'Espoir de Ti-Jacques"

HOSPITALIER	Rodolphe	PRESIDENT	
JEAN-BAPTISTE-SIMONE	Marie-Thérèse	VICE-PRESIDENT	
PATRICE	Sonia	SECRETAIRE	

Association « Tchimbé Doubout » de la Résidence Concorde

HORTENSIA	Chimène	PRESIDENTE	

Association de Défense des Intérêts des Locataires et Résidents des Groupes Mannikou I et II

PASTEL	Louis Victor	PRESIDENT	

Association de Défense des Locataires du Balisiers

CLOVIS	Roland	SECRETAIRE	
PETIT FRERE	Clément	PRESIDENT	

Association des Habitants des Résidences Capitole - Dorothy

AVIOLETTE	Isabelle	PRESIDENTE	
ARCHIMEDE	Tedh	SECRETAIRE	
GERMANY	Christina	SECRETAIRE ADJOINTE	
DANGANY	Joël		

Association des locataires des Résidence Gaïac et Garifuna - "Alliance Sociale"

BOLOTTE	Josette	TRESORIERE	
MONGIS	Jean-Michel	PRESIDENT	Absent excuse

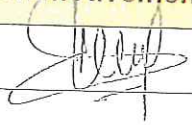
Association des locataires "Bel Air Actif"

LUBER	Pierre	PRESIDENT	
FLORENT	Josette Anne	VICE-PRESIDENT	
RIBIER	Evelyne	SECRETAIRE ADJOINT	

Association des locataires de la Résidence "Les Dames"

SAINTE-ROSE	Charles	PRESIDENT	
ETILE	Eise		SC

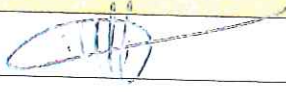
Association « Mannikou en mouvement »

JEAN-MARIE	Armande	PRESIDENTE	
MASLIES	Bruno	ASSESEUR	
DEGRAS	Hannuelle	ASSESEUR	DEGRAS HT

Association des locataires de la Cité Trénelle

BOSQUI	Thierry	PRESIDENT	

Association "Bèlorkidé" des Lauriers

DONDON	Marie-Alphonse	PRESIDENTE	

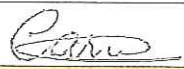
Association des Locataires de la Résidence "La Roseraie"

NOEMIE	Micheline	PRESIDENTE	

Association des Locataires de la Résidence Bwa Santal

ZAMEO	Xavier	PRESIDENT	

Association des locataires de la Résidence Le Môle

MYLA	Josette	PRESIDENTE	
PRIAM	André	VICE-PRESIDENT	
CARIUS	Monique	TRÉSORIERE	

Association « Génération Epinette Doubout' »

BOCALY	Fabienne	VICE-PRESIDENT	
SEJEAN	Jean-Charles	PRESIDENT	

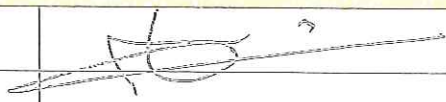
Association Racines d'Acajou

GABET	Sandrine	2ème VICE-PRESIDENTE	
JEAN	Eddy	PRESIDENT	
MAGAR	Myriam	1ère VICE-PRESIDENTE	

Comité de Défense des locataires de la Cité Calebasse

		PRESIDENT	
CALVEYRAC	Alex	2ème VICE-PRESIDENT	

Association des locataires de la Résidence La Pointe

SERAPHAN	Roger	PRESIDENT	

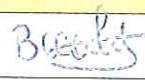
Association des locataires de la Résidence Sainte-Catherine

ALPHA	Christian	PRESIDENT	

Association des locataires "Les Tamarins"

CHARLERY	William	PRESIDENT	

Association des locataires de Beauséjour

BOCALY	Marie-France	PRESIDENTE	
MAROUS	Jean-Philippe	VICE-PRESIDENT	

Association des Locataires de la Résidence "Clavius-Marius"

ARBAUT	Yvette	VICE-PRESIDENT	
GAUBAL-VATILONGON	Etienne	PRESIDENT	
ROLDEGOISE	Génima	SECRETAIRE ADJOINT	

Association des Locataires de la Résidence Fleur d'Eau

SAINTE-ROSE	M-Madeleine	PRESIDENTE	

Association des Locataires de la Résidence Karamel

CRONARD	Serge	PRESIDENT	

Association de Défense des Résidents de Matouba

WILSON	Philippe	PRESIDENT	

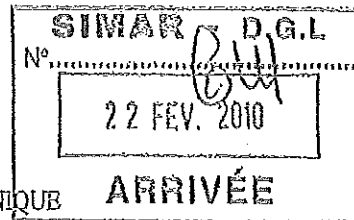
Association « La grande famille de Tcha Tcha

SAINT-AIME	Emile	PRESIDENT	

Association pour le Logement Social (ALS)

BEN M'BAREK	Kalthoum	DIRECTRICE	
CASIMIR	Céline		
EULOGA	Ludmilla		

le jour de l'arrivée → C.U.S.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Direction départementale de l'Équipement
Martinique

Schoelcher, le

11 FEB. 2010

Service Habitat et Ville

Subdivision Financement du Logement

/	DGL	copie
/	DAGF	copie
	DDD LP	→ 3 copie
	CJM	
/	DGP	

Monsieur le Directeur Général,

L'article 1 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a modifié le chapitre V du livre IV – Article L-445-1 à L-445-8 du CCH et a substitué aux conventions globales de patrimoine les conventions d'utilité sociale (C.US) qui deviennent obligatoires.

Je vous rappelle les enjeux de l'établissement de ces C.US ; il s'agit de :

- déterminer le programme stratégique de votre organisme pour les 6 ans à venir ;
- permettre la déclinaison des objectifs de la politique nationale du logement social en matière de droit au logement opposable et d'attribution, ainsi que d'adaptation de l'offre de logements sociaux aux besoins locaux ;
- de traduire de manière opérationnelle les politiques locales de l'habitat mises en oeuvre dans le cadre du PDALPD, les PLH et les éventuelles délégations de compétence des aides à la pierre.

En ce qui concerne, plus particulièrement l'adaptation de l'offre de logements sociaux, je souhaite que votre organisme puisse :

- participer activement à un rééquilibrage géographique en augmentant le volume des constructions neuves de logements afin de contribuer à une meilleure répartition et implantation des populations sur l'ensemble du territoire de la Région Martinique (notamment sur le NORD) ;
- assurer une gestion au plus près des ménages en difficultés afin d'anticiper et de prévenir les expulsions ;
- assurer une qualité du service rendu aux locataires en matière de gestion urbaine de proximité (notamment le bon fonctionnement des équipements, la sécurisation des pieds d'immeubles) ;

.../...

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir
DDE MARTINIQUE

www.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi
Tél : 05 96 69 67 00 – fax : 05 96 69 68 00
BP 7212 Pointe de Jehan
97274 Schoelcher cedex
dde-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr

- favoriser l'accès des familles modestes dans le parc social en produisant des logements à niveau de loyers abordables ;

- promouvoir les opérations PLS en nombre suffisant pour favoriser la mobilité dans le parc ;

En outre, je vous indique les échéances imparties :

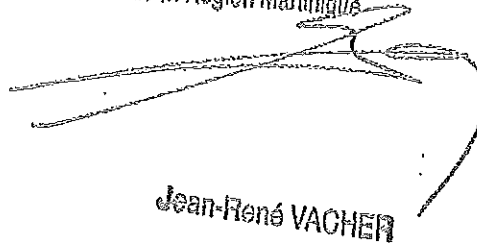
- fin de l'association le 31 mai 2010 ;

- dépôt à mes services de la C.U.S avant le 30 juin 2010 ;

- signature de la C.U.S avant le 31 décembre 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique



Jean-René VACHER

Monsieur Alain MOUNOUCHE
Directeur Général de la SHAR
Petit Paradis -
B.P 214
97274 SCHOELCHER CEDEX



Réf: 349 /DV/RDDM/DGP/MIP

Ville du Lamentin
Monsieur le Maire

Place Antoine MACEO
97232 – Le Lamentin

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.M.A.R.), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.M.A.R. Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine



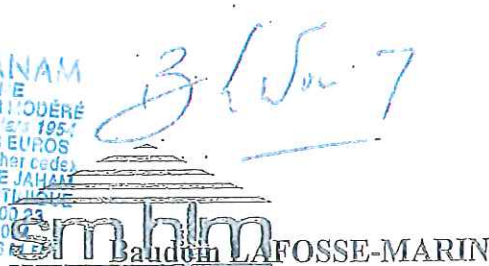
Frédéric BLAMEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM



Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM



S.A. au capital de 1 287 904 €
97207 Fort de France CEDEX - BP 597
TEL 0595 75 64 64
SIREN 305 309 375

**PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

2C 016 292 8199 3



PREUVE DE DÉPÔT

REC 21194

3 CIERP s ☒ ☐ ☐
RECOMMANDATION R1 R2 R3

Avantages du service suivi :
- Vous connaissez, à tout moment, 24h/24, la date de
livraison de votre lettre recommandée suivie ou le motif
d'annulation.
- Accès direct à l'information de distribution
- Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 60
(TTC + prix d'un SMS)
- Internet : www.laposte.fr/csuvi
- Service vocal interactif : 0 9 30 30 30 30
(TTC/min)
- 3511 CSUVM
- TTC à la connexion + 0,05€ TTC/min

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Monsieur de la Rame
Villa du Lamentin
Place Antoine NACEO
97292 Le Lamentin

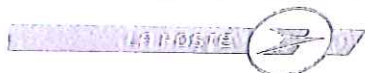
EXPÉDITEUR

S. I. DAR
Service Maintenance Préventive
BP 7214
97274 Schoelcher Cedex

NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 555 000 000
La Poste - Agrément N° 650

Quel que soit le montant de l'envoi, vous pouvez faire un remboursement dans n'importe quel bureau de Poste.
Les modalités de versement de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**

TAD

2C 016 292 8199 3

A R

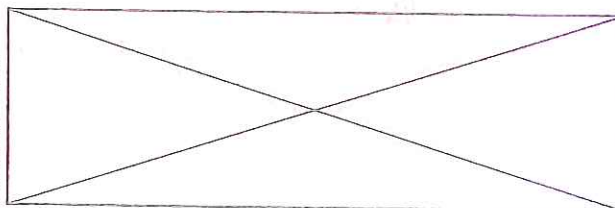
À RÉFÉRENCES CLIENT A

Présenté le :

Distribué le : 29/1/2010

Signature du destinataire :

LA POSTE PVO 7 20112300701 - 00/00



RETOURA :

CONTRE REMBOURSEMENT

RCS PARIS 555 000 000 - LA POSTE - Agrément N° 650

AVIS DE RÉCEPTION

Réf : 797 /DV/RDDM/DGP/MP

Monsieur le Président de l'ESPACE SUD

Lot. FRANGIPANIER

97228 – Sainte Luce

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine


Frédéric BLAISEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM


Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM


Raymond JATOSSE-MARIN

S.A. au capital de 1 287 904 €
27207 Fort de France CEDEX - BP 597
TEL 0596 75 64 64
SIREN 305 306 375

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 016 292 8201 3



PREUVE DE DÉPÔT

Rég. 21154

1. COMMANDEMENT s ☒ ☐ ☐

2. REMPLIR le service suivant :
 a) je connais, à tout moment, 24h/24, la date de
 la date de votre lettre recommandée suivie de la motif
 de distribution ;
 b) je suis direct à l'information de distribution ;
 c) j'ai le numéro de la lettre recommandée au 6 20 00
 TTC + prix d'un SMS)
 Internet : www.laposte.fr/suivi
 Tél. : 01 69 10 00 00 (0 820 00 3553)
 35 TTC/mn)
 d) 35 TTC/mn
 e) TTC à la connexion + 0,064 TTC/mn)

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE REMBOURSEMENT

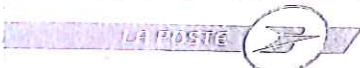
DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Dr de Président de
 l'Espace Sud.
 Lot. Frangipanié
 97 228 - Sainte Luce

EXPÉDITEUR
 S. I. - D. A. R.
 Service Maintenance Préventive
 BP 7214
 97 274 Schœcher Cedex

NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 355 000 000
 La Poste - Agence N° 127



AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI
 RECOMMANDÉ

TAD

2C 016 292 8201 3

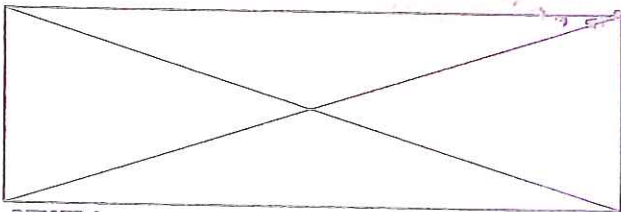
A RÉFÉRENCES CLIENT A

Présenté le : 19/01/10

Distribué le :

Signature du destinataire :

[Signature] 19.01.10



RETOUR A :

CONTRE-REMBOURSEMENT

RCS PARIS 355 000 000 - LA POSTE - Agrément N° 830

97 274 Schœcher

AVIS DE RÉCEPTION

Réf: 795 /DV/RDDM/DGP/MIP

Monsieur le Président de la CCNM

Lot. La Marie

97225 – Marigot

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM

Le Président du Directoire
de la SMHLM

Frédéric BLAMEBLE

Raymond BILLARD

Société Immobilière de la Martinique

S.A. au capital de 1 287 904 €
97207 Fort de France CEDEX • BP 57
TEL 0596 75 64 64
SIREN 305 305 376

**PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

2C 016 292 8202 0

RECOMMANDATION RI RI RI
☒ ☐ ☐

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

NR 2^e Président de la cen
 Lot. la Navie
 97 225 Navigot.

EXPÉDITEUR

S. I. NAR
 Service Maintenance Préventive
 BP 7214
 97 224 Schelcher Cedex.

INDIQUEZ LE MONTANT DU
 CONTRE REMBOURSEMENT



PREUVE DE DÉPÔT

Rég. 21154

NE PAS UTILISER DE TAMPOU

RCS PARIS 353 000 000
 La Poste - Agrément n° 173

**AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI
 RECOMMANDÉ**

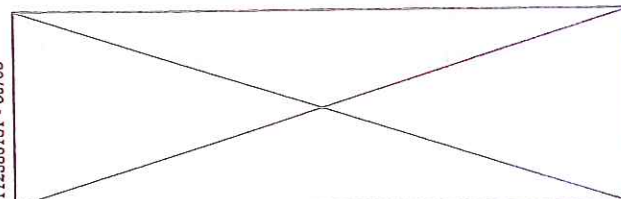
2C 016 292 8202 0

Δ RÉFÉRENCES CLIENT Δ

Présenté le : 17/08/2010

Distribué le : 17/08/2010

Signature du destinataire :



RETOUR À :

CONTRE-REMBOURSEMENT

Imprimé en France

RCS PARIS 353 000 000 - LA POSTE - Agrément n° 630

AVIS DE RÉCEPTION

Réf: 791/DV/RDDM/DGP/MIP

Monsieur le Président de la CACEM
Imm. Cardinal
Châteauboeuf EST
BP 407
97204 – Fort de France Cedex

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

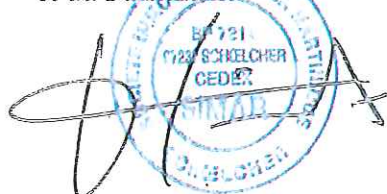
Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

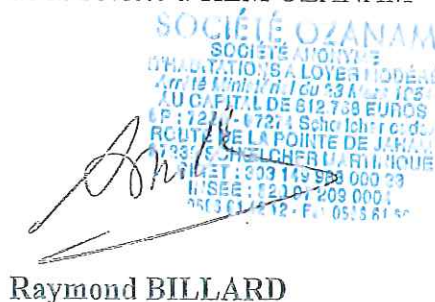
Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine


Frédéric BLAMEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM


Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM

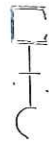

Pauline LAROCHÉ-MARIN
S.A. au capital de 1 287 904 €
97207 Fort de France CEDEX - BP 597
TEL 0596 75 64 64
SIREN 304 106 375

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 016 002 1156 8



PREUVE DE DÉPÔT



N° 21156

RECOMMANDATION R1 R2 R3

Les tags du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif de non-distribution.

Vous avez accès direct à l'information de distribution :

Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 9 20 60

TTC + prix d'un SMS)

Internet : www.laposte.fr/suivi

Service vocal interactif : 0 820 80 3000

24h/24

(tarif : 3614 CSU/V)

2 TTC à la connexion + 0,06€ TTC/min)

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE

LETTRE ☒

COLIS ☐

NR Le Président de la CACE
Inn. Cardinal
Fréteaubreuf EST
BP 407
97204 Fort de France Cedex

EXPÉDITEUR

S-I-NAR
Service Maintenance Préventive
BP 7214
97274 Schœlcher Cedex

NE PAS UTILISER DE TAMPON

Sur ces feuilles, il est possible de faire une déclaration en cas de réclamation.

En fait, vous pouvez faire une déclaration dans n'importe quel bureau de Poste.

Des modèles de formulaires de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

RCS PARIS 353 000 000

La Poste - Agrément N° 850

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ

2C 016 002 1156 8

△ RÉFÉRENCES CLIENT △

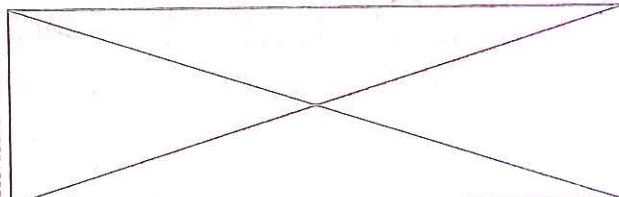
Présenté le :

Distribué le : 01 02 10

Signature du destinataire :

[Signature]

CONTRE-REMBOURSEMENT



RETOUR A:

[Handwritten return address]
BP 7214
97274 Schœlcher Cedex

RCS PARIS 353 000 000 - LA POSTE - Agrément N° 850

AVIS DE RÉCEPTION

AR

Réf :

796/DV/RDDM/DGP/MIP

Monsieur le Président du Conseil Régional

Rue Gaston DEFERRE

97200 – Fort de France

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM

Le Président du Directoire
de la SMHLM

Frédéric BLAMEBLE

Raymond BILLARD

Baudouin LAPASSE-MARIN

S.A au capital de 1 287 904 €
97207 Fort de France CEDEX - CP 597
TEL 0595 75 64 64
SIREN 305 306 375

**D'UN OBJET RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

2C 016 002 1157 5



PREUVE DE DÉPÔT

R01 2154

RECHERCHER A ☒ ☐ ☐
RECOMMANDATION R1 R2 R3

Les règles du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de
livraison de votre lettre recommandée Suivre ou le motif
de non-livraison.

Accès direct à l'information de distribution :

Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 8 20 80

(TTC + prix d'un SMS)

Internet : www.laposte.fr/suivi

ou vocal interactif : **0 820 60 3000**

(TTC/mn)

ou 1611 CSU/VI

(TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn)

**INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT**

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Monsieur le Président du
Conseil Régional
Rue Gaston DE FERRE
97200 Fort de France

EXPÉDITEUR

S-I-MAR
Service Maintenance Préventive
BP 7214
97274 Schœlcher Cedex



NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 555 000 000
La Poste - Agrément N° 830

Si l'objet est perdu, il sera considéré comme tel.

Vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les modalités de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDE**

2C 016 002 1157 5

△ RÉFÉRENCES CLIENT △

Présenté le :

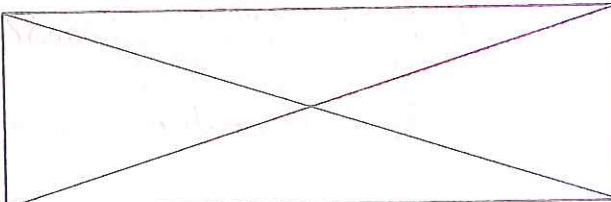
Distribué le :

Signature du destinataire
**CONSEIL RÉGIONAL
SERVICE COURRIER**

29 JAN. 2010

CONTRE-REMBOURSEMENT

LRI VO PTO 7 201171101 - 00/00



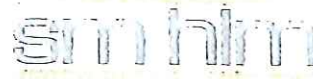
RETOUR A :



AVIS DE RÉCEPTION

RCS PARIS 555 000 000 - LA POSTE - Agrément N° 830

28 JAN. 2010



Réf: 713 /DV/RDDM/DGP/MIP

Monsieur le Président du Conseil Général

23 Avenue des Caraïbes
BP 679
97264 – Fort de France Cedex

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une démarche Inter-Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.M.A.R.), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention, sont les suivants :

- 1 - Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous sur vos attentes.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.M.A.R. Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine



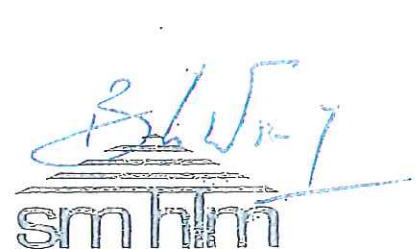
Frédéric BLAMEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM



Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM



Baudouin LAFOSSÉ-MARIN
97207 Fort de France CEDEX - BP 597
TEL 0596 75 64 64
SIREN 305 306 375

**PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

2C 016 002 1158 2



PREUVE DE DÉPÔT

10110

RÉFÉRENCES CLIENT A ☒ ☐ ☐ ☐
DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

Intégrités du service suivi :

Pourriez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de
livraison de votre lettre recommandée Suivis ou la motif
de non-distribution.

Accès direct à l'information de distribution :

Envoyez le numéro de la lettre recommandée au 6 20 83

(TTC + prix d'un SMS)

Sur Internet : www.laposte.fr/csuivi

Service vocal interactif : **0 820 80 3000**

(TTC/mn)

Numéro : 3614 CSUIMI

(TTC à la connexion + 0,05€ TTC/mn)

**BOÎTEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT**

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Monsieur le Président du
Conseil Général
23 Av des Caraïbes,
BP 678
97264 Fort de France Cedex

ÉDITEUR

S.I. NAR,
Service Maintenance Préventive
BP 7214,
97274 Schœlcher Cedex

NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 353 000 000
La Poste - Agrément N° 830

En cas de litige, il sera déposé en cas de réclamation.

Enfin, vous pouvez faire une réclamation à l'adresse ci-dessus.

Les agences de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**

TAD

AR

A RÉFÉRENCES CLIENT A

2C 016 002 1158 2

Présenté le :

Distribué le : **CONSEIL GÉNÉRAL
DE MARTINIQUE**

Signature du destinataire

29 JAN. 2010

**BUREAU DU COURRIER
ARRIVÉE N°.....**

CONTRE-REMBOURSEMENT

LRI V9 PTO 7 2011111101 - 08/08

RETOUR A :

S.I. NAR,
BP 7214,
97274 Schœlcher Cedex

AVIS DE RÉCEPTION

RCS PARIS 353 000 000 - LA POSTE - Agrément N° 830

28 JAN. 2010

Réf : 8000 /DV/RDDM/DGP/MIP

Ville de Fort de France
Monsieur le Député Maire
Rue Victor SEVERE
BP 646
97262 – Fort de France Cedex

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Député Maire,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine

Frédéric BLAMEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM

Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM

Baudouin LAFOSSÉ-MARIN

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 016 292 8200 6



PREUVE DE DÉPÔT

N° 21154

VOUS CLIENT s ☒ R1 ☐ R2 ☐ R3

Logos du service suivi :

Vous connaissez, à tout moment, 24h/24, la date de
don de votre lettre recommandée Suivie ou le motif
de distribution.

Accès direct à l'information de distribution :

Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 60
TTC + prix d'un SMS)

Internet : www.laposte.fr/suivi

Service vocal interactif : **0 820 80 3000**

33 TTC/mn)

appel : 3314 CSU/VI

33 TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn)

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Ville de Fort de France
NR de Député Naire
Rue Victor Sévère
BP 646
97 262 Fort de France Cedex

EXPÉDITEUR
S.I. NAR
Service Navitance Préventive
BP 7214
97 274 Schieler Cedex

NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 555 000 000
La Poste - Agence de Fort de France

En cas de réclamation, il sera nécessaire de se présenter en cas de réclamation.
En cas de réclamation, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ

2C 016 292 8200 6

TAD

Δ RÉFÉRENCES CLIENT Δ

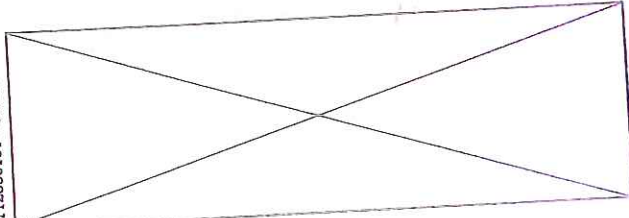
Présenté le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

[Signature]

LRI VO PTC 7 20112306T01 - 09/08



RETOUR A :

CONTRE-REMBOURSEMENT

RCS PARIS 555 000 000 - LA POSTE - Agrément U° 850

AVIS DE RÉCEPTION

Réf : 798 /DV/RDDM/DGP/MIP

Ville de Trinité
Monsieur le Député Maire

Rue Victor HUGO
97220 – Trinité

Objet : Elaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

Monsieur le Député Maire,

Dans le cadre d'une démarche Inter Bailleurs, la Société Immobilière de la Martinique (S.I.MAR), la Société d'HLM OZANAM et la Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM) ont confié à la Société INEUM CONSULTING l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) rendue obligatoire dans l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'étude a débuté durant le courant du mois de janvier 2010 et devrait s'achever en mai 2010.

Les volets qui seront traités par la Convention sont les suivants :

- 1 – Politique Patrimoniale,
- 2 - Ecriture du cahier des charges de gestion sociale,
- 3 - Engagements « Qualité de Service »,
- 4 - Volet « Développement durable »,
- 5 - Volet « Gestion de proximité »,
- 6 - Volet « Accessibilité et vieillissement des populations ».

Dans le cadre de la concertation relative à la CUS, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à partir du 12 février 2010 en vue de vous présenter la démarche et d'échanger avec vous.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

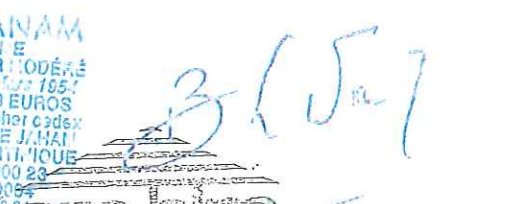
Pour le Directeur Général
de la S.I.MAR Absent,
Le Directeur de la Gestion locative
et du Patrimoine


Frédéric BLAMEBLE

Le Directeur Général
de la Société d'HLM OZANAM

Raymond BILLARD

Le Président du Directoire
de la SMHLM


Baudouin LA FOSSE-MARIN
S.A. au capital de 1 287 004 €
97207 Fort de France CEDEX - BP 597
TEL 0596 75 64 64
SIREN 305 305 575

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 016 292 8198 6



PREUVE DE DÉPÔT



R01 21104

LES CLIENTS ☒ R1 ☐ R2 ☐ R3

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

Ville de Tunité
DR Le Député Rame
Rue Victor HUGO
97220 Tunité

EXPÉDITEUR
S. I. NAR
Service Maintenance Préventive
BP 7214
97274 Scholcher Cedex

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

NE PAS UTILISER DE TAMPON

RCS PARIS 555 000 000
La Poste - Agrément IF 830

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de
distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif
d'absence direct à l'information de distribution :
Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
(TC + prix d'un SMS)
Internet : www.laposte.fr/suivi
ou par vocal interactif : **0 620 80 3000**
(TTC/mn)
Fax : 3614 CSUWI
TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn

Produit, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

2C 016 292 8198 6

TAD



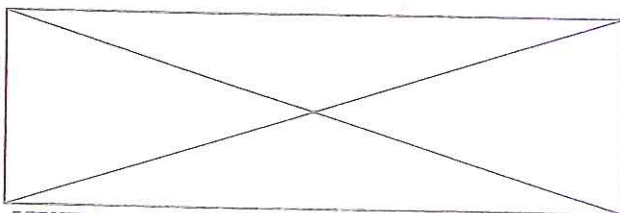
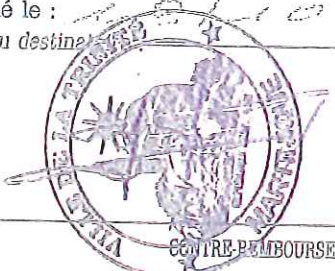
A R

Δ RÉFÉRENCES CLIENT Δ

Présenté le : 23/1/10

Distribué le : 23/1/10

Signature du destinataire



RETOUR A :

LRI VO PTO 7 20112300T01 - 00/00

CONTRE-REMBOURSEMENT

AVIS DE RÉCEPTION

CONSEIL GENERAL
DE LA MARTINIQUE



COMMISSION DE LA SOLIDARITE
ACTIONS DE PREVENTION
ET LOGEMENT SOCIAL



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Fort-de-France, le

	DGL
	DAGF
lp	ODD <i>lbr</i>
	CJM
/	DGP

Mme Christiane BAURAS
Présidente de la Commission Solidarité
Actions de Prévention et logement social

A

Monsieur le Directeur de la
Société

Monsieur le Directeur, *de la SIAAR.*

Dans le cadre de l'élaboration de la convention d'Utilité Sociale de votre organisme d'HLM, vous avez bien voulu associer la Collectivité Départementale à votre démarche, ce dont je vous remercie.

C'est ainsi que le mercredi 5 Mai 2010, les membres de la Commission Solidarité, Action de Prévention et Logement Social du Conseil Général de la Martinique ont pu échanger avec une délégation de votre organisme sur votre projet de C.U.S.

A l'unanimité des membres présents, la Commission n'a émis aucune objection.

Vous remerciant de la confiance témoignée à la Collectivité Départementale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2010

DELIBERATION N° 186/MAI-10/PAT 05

Le Conseil d'administration de la S.I.M.A.R. réuni en séance le 19 mai 2010 valide le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) et autorise le Directeur Général à déposer le projet de Convention à la Préfecture de la Martinique pour signature de cette Convention.

Certifié conforme à l'original



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2010

DELIBERATION N° 185-MARS-10/PAT 02

Le Conseil d'Administration de la S.I.MAR., réuni en séance le 5 mars 2010 :

- approuve l'engagement de la démarche, la procédure d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale, et les modalités de concertation ;
- donne son accord pour mettre en place la CUS :
 - en association avec le Conseil Général de la Martinique, à défaut d'EPCI dotés d'un PLH approuvé ;
 - en concertation avec les Associations de locataires recensées sur l'ensemble des résidences.

Par ailleurs, dans un souci d'échange une information sera faite aux Collectivités suivantes :

- la Ville de Fort-de-France
- la Ville du Lamentin
- la Ville de Trinité
- la CACEM
- l'Espace Sud
- la CCNM
- le Conseil Régional de Martinique

Certifié conforme à l'original